

Two overlapping, white, rounded rectangular shapes with a slight 3D effect, positioned horizontally across the middle of the page. The top shape is slightly offset to the left of the bottom shape.

**Access Card
Conditions
générales**

Belfius



Table de matières

Introduction	3
Article 1 – Définitions	4
Article 2 – Carte et Code PIN	4
2.1. Attribution de la Carte	4
2.2. Durée de validité	4
2.3. Propriété de la Carte	4
2.4. Code PIN	5
Article 3 – Description des services liés à la Carte.....	5
Article 4 – Tarifs	5
Article 5 – Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte.....	5
Article 6 – Obligations de la Banque	6
Article 7 – Retrait ou blocage de la Carte et interruption des services liés à la Carte.....	7
7.1. Retrait de la Carte	7
7.2. Blocage de la Carte à l’initiative de la Banque	7
7.3. Blocage de la Carte à l’initiative du Client	7
Article 8 – Modification des Conditions	8
Article 9 – Protection de la vie privée	8



Introduction

Ces Conditions Générales (appelées ci-dessous les « Conditions ») déterminent les droits, les obligations et les responsabilités du Client et de Belfius Banque SA, liés à la fourniture et l'utilisation d'une carte Access Card et des services associés. Les droits, les obligations et les responsabilités contenus dans le Règlement Général des Opérations restent d'application lors de l'utilisation de la carte Access Card. S'il y a une contradiction entre les deux documents, ces Conditions ont la priorité. Ces Conditions ont été mises à la disposition du Titulaire de la Carte avant de signer le contrat pour obtenir la carte Access Card. En signant ce contrat, le Titulaire de la Carte accepte ces Conditions. Les Conditions sont toujours disponibles gratuitement en français et en néerlandais sur le site belfius.be ou sur simple demande en agence.



Article 1 – Définitions

Automates Belfius : Les distributeurs automatiques qui font partie du réseau privé de distributeurs de la Banque, peu importe leur nom.

Automates Belfius sans cash : Les Automates Belfius sur lesquels le retrait d'espèces n'est pas possible.

Banque : Belfius Banque SA, dont le siège est situé Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles TVA BE 403.201.185, FSMA numéro 19649 A.

Card Stop : Le service permettant au Titulaire de la Carte de bloquer sa Carte en cas de perte, de vol ou de soupçon de fraude, et disponible 24 heures sur 24 au numéro de téléphone gratuit (+32) 78 170 170 ou via la fonction Card Stop dans Belfius Direct Net. Ce service est offert par la SA Worldline, dont le siège est situé Chaussée de Haecht, 1442 à 1130 Bruxelles, TVA BE 0418.547.872, RPM Bruxelles.

Carte : La Carte Belfius Access Card qui permet un accès limité aux Automates Belfius sans cash, et éventuellement à Belfius Direct Net.

Code PIN : Le code secret lié à la Carte qui est utilisé par le Titulaire de la Carte pour accéder aux fonctionnalités de la carte.

Dispositifs de sécurité personnalisés : Tout moyen technique que la Banque fournit au Titulaire de la Carte pour pouvoir s'identifier lors de l'utilisation de la Carte et/ou de Belfius Direct Net (par exemple, le code de réponse généré par le lecteur de carte).

Mandataire : La personne physique ou morale qui est autorisée par le Titulaire du Compte à effectuer - en son nom et pour son compte - certaines opérations relatives au Compte. Ce mandataire agit sous la responsabilité du mandant.

Points CASH : Les distributeurs automatiques de billets qui font partie du réseau de Batopin (Belgian ATM Optimisation Initiative).

Titulaire de la Carte : La personne physique au nom de laquelle la Banque a émis une Carte, à la demande du Titulaire du Compte ou du Mandataire.

Titulaire du Compte : La personne physique ou la personne morale qui est titulaire du Compte.

Article 2 – Carte et Code PIN

2.1. Attribution de la Carte

À la suite de la demande du Titulaire du Compte ou du Mandataire, la Banque décide si elle lui accorde ou non une Carte, et quels sont les services auxquels la Carte donne droit.

La Carte est envoyée au Titulaire de la Carte par la poste à la dernière adresse qu'il a donnée. Le Titulaire de la Carte peut aussi demander à la Banque de récupérer la Carte dans son agence. Pour des raisons de sécurité, la Banque peut refuser d'envoyer la Carte par la poste et demander au Titulaire de la Carte de la récupérer dans son agence. La Banque n'enverra pas de cartes non demandées, sauf pour un renouvellement ou un remplacement.

2.2. Durée de validité

Le contrat d'attribution de la Carte est en principe conclu pour une durée indéterminée. Le mois et l'année de la fin de validité de la Carte sont indiqués sur la Carte. La Carte n'est plus valable après le dernier jour du mois inscrit sur la Carte. La Banque envoie une nouvelle Carte au Titulaire de la Carte avant la fin de la période de validité. La Banque peut décider de remplacer la Carte avant la fin de sa période de validité pour des raisons techniques ou de sécurité.

2.3. Propriété de la Carte

La Carte est strictement personnelle et ne peut pas être remise à quelqu'un d'autre. La Banque reste propriétaire de la Carte. La Carte et/ou des



parties de la Carte ne peuvent en aucun cas être modifiées ou endommagées.

- Signature électronique et identification en agence.

2.4. Code PIN

La Carte est sécurisée par un Code PIN qui est strictement personnel. Si le Titulaire de la Carte va retirer la Carte dans une agence, il peut choisir lui-même son Code PIN via un Automate Belfius. À la demande spécifique du Titulaire de la Carte, la Banque peut envoyer le Code PIN dans une enveloppe fermée et confidentielle à l'adresse du Titulaire de la Carte.

Le Titulaire de la Carte peut changer son Code PIN via les Automates Belfius et les Points CASH. Lors du choix de son Code PIN, le Titulaire de la Carte doit éviter les combinaisons simples de chiffres (par exemple, la date de naissance, les suites de chiffres, les mêmes chiffres, etc.). S'il oublie son Code PIN, il peut demander un nouveau Code PIN à la Banque.

La Banque prend les mesures nécessaires pour que le Code PIN ne soit pas accessible à d'autres personnes que le Titulaire de la Carte. La Banque n'est pas responsable si le Code PIN ne reste pas secret parce que le Titulaire de la Carte lui-même n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour garantir sa sécurité (par exemple, s'il a choisi un Code PIN facile à deviner, s'il a communiqué son Code PIN à une autre personne ou s'il a mis son Code PIN par écrit).

Le Code PIN a la même valeur de preuve qu'une signature manuscrite du Titulaire de la Carte. L'introduction du Code PIN est la preuve que le Titulaire de la Carte a accepté l'opération, sauf s'il est prévu autre chose dans ces Conditions.

Article 3 – Description des services liés à la Carte

La Carte donne un accès limité aux Automates Belfius. Elle offre les fonctionnalités suivantes :

- Modification du Code PIN, consultation et impression des extraits de compte.

La Carte permet également de modifier le Code PIN sur les Points CASH.

Si le Titulaire de la Carte a un contrat Belfius Direct Net, la Carte donne aussi accès à Belfius Direct Net. Par ailleurs, la Carte donne aussi accès à Belfius Mobile.

Article 4 – Tarifs

Tous les frais liés à la Carte et aux services liés à la Carte sont indiqués dans la fiche tarifaire. Ce document est disponible en agence et sur le site belfius.be. Le Titulaire du Compte autorise la Banque à prélever sur le Compte les frais qui doivent être payés selon le contrat. Certains frais peuvent être prélevés au moment de la première utilisation du service lié à la Carte. Si le client veut éviter que ces frais soient prélevés de son Compte chaque année, chaque trimestre ou chaque mois, il doit informer la Banque un mois à l'avance qu'il ne souhaite plus utiliser sa Carte.

Les frais régulièrement facturés pour la Carte doivent être payés proportionnellement par le Titulaire du Compte/de la Carte jusqu'à la fin du contrat. Si ces frais ont été payés à l'avance, ils seront remboursés proportionnellement à partir du mois suivant la fin du contrat.

Quand les transactions ne sont pas faites en euro, le montant est aussi indiqué en euro pour information. La conversion en euro se fait au taux de change de la Banque centrale européenne, qui est applicable le jour où les transactions sont enregistrées par le Bénéficiaire.

Article 5 – Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte

Le Titulaire du Compte et/ou de la Carte doit respecter les obligations suivantes :



- utiliser sa Carte uniquement selon ces Conditions et demander des informations sur son utilisation auprès de son agence ou via le site belfius.be.
- respecter les conditions applicables aux autorisations temporaires données par la Banque, ainsi que les instructions reçues lors de la remise de la Carte ou de son renouvellement.
- informer la Banque immédiatement et par écrit s'il change d'adresse.
- informer immédiatement Card Stop et la Banque quand il constate que la Carte a été perdue, volée, ou qu'elle a été utilisée de manière abusive ou sans autorisation (contacter Card Stop – numéro de téléphone +32 78 170 170 (gratuit) – disponible 24 heures sur 24 – adresse : Worldline SA, Chaussée de Haecht, 1442 à 1130 Bruxelles – ou via la fonction Card Stop dans Belfius Direct Net). En cas de vol ou d'abus, il doit aussi immédiatement porter plainte à la police.
- avertir immédiatement Card Stop et la Banque si la Carte est avalée par un Automate Belfius.
- prendre toutes les mesures raisonnables pour garantir la sécurité de la Carte et des Dispositifs de sécurité personnalisés. Par exemple, s'assurer que personne (y compris l'époux(se), les membres de la famille et les amis) ne connaît ou ne peut utiliser le Code PIN et/ou ne peut utiliser la Carte.
- ne pas écrire le Code PIN (sous n'importe quelle forme), s'assurer que personne ne peut voir les codes qui sont générés par le lecteur de Carte, ne pas laisser la Carte sans surveillance.
- informer immédiatement la Banque si le Code PIN ou d'autres Dispositifs de sécurité personnalisés ont été transmis à d'autres personnes, ou que d'autres personnes y ont eu accès (par n'importe quel moyen) pour que, si c'est nécessaire,

l'accès à Belfius Direct Net puisse être bloqué.

- informer la Banque dès qu'il constate une erreur ou irrégularité dans ses extraits de compte, y compris des paiements ou des retraits d'argent qui ont été effectués sans son accord.
- traiter la Carte et le lecteur de Carte avec soin et ne pas les abîmer.

En cas de perte, de vol ou d'abus de la Carte, le Titulaire de la Carte doit communiquer à la Banque le numéro de référence qu'il a reçu de Card Stop (voir ci-dessus), ainsi qu'une copie de sa plainte auprès de la police. Le Titulaire de la Carte accepte que la Banque ou Card Stop puisse enregistrer ses déclarations faites par téléphone et que ces enregistrements puissent être utilisés comme preuve.

Article 6 – Obligations de la Banque

La Banque :

- prend les mesures nécessaires pour garantir que les Dispositifs de sécurité personnalisés de la Carte ne sont pas accessibles à des personnes autres que le Titulaire de la Carte qui est autorisé à utiliser la Carte. Le Titulaire du Compte/de la Carte doit toujours respecter les obligations prévues à l'article 5 de ces Conditions (« Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte »).
- n'envoie pas de Carte si le Titulaire de la Carte ne l'a pas demandé, sauf si la Carte qui a déjà été fournie au Titulaire du Compte/de la Carte doit être remplacée.
- supporte le risque lié à l'envoi d'une Carte au Titulaire de la Carte ou à l'envoi de tout moyen qui rend l'utilisation de la Carte possible, en particulier les Dispositifs de sécurité personnalisés.



- s'assure que le Titulaire du Compte/de la Carte peut toujours faire la notification prévue à l'article 5 de ces Conditions (« Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte ») ou pour demander le déblocage.
- donne au Titulaire du Compte/de la Carte (sur demande) les moyens par lesquels il peut prouver qu'il a fait la notification prévue à l'article 5 de ces Conditions (« Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte »), et ce, pendant dix-huit mois après la notification.
- empêche l'utilisation de la Carte après la notification reprise à l'article 5 de ces Conditions (« Obligations du Titulaire du Compte et du Titulaire de la Carte »).
- conserve un registre interne des opérations pendant au moins 10 ans à partir de l'exécution des opérations.

Article 7 – Retrait ou blocage de la Carte et interruption des services liés à la Carte

7.1. Retrait de la Carte

Lorsque le Client ou la Banque met fin au contrat par lequel la Carte a été accordée conformément au Règlement Général des Opérations, ou lorsque l'utilisation de la Carte prend fin pour n'importe quelle raison, le Titulaire de la Carte doit découper la Carte en morceaux afin de la rendre inutilisable et en informer la Banque.

Si le Client utilise la Carte après la fin du contrat ou après que la Banque a demandé de rendre la Carte, cela peut entraîner des poursuites pénales. Le Titulaire du Compte est responsable de tous les frais liés à la poursuite de l'utilisation de la Carte ou à sa récupération. Si le Titulaire de la Carte a une procuration, le Titulaire du Compte est responsable de tous les coûts causés par l'utilisation de la Carte par le Titulaire de la Carte après la révocation ou la fin de sa procuration.

7.2. Blocage de la Carte à l'initiative de la Banque

La Banque peut bloquer la Carte pour des raisons objectives liées à la sécurité de la Carte (par exemple, si un Code PIN incorrect est tapé plusieurs fois ; si la Carte est déclarée perdue, volée ou utilisée de manière abusive ; si la Carte est cassée ; si la Carte est laissée dans un Automate Belfius, etc.) ou si elle a des soupçons que la Carte est utilisée de manière non autorisée ou frauduleuse (par exemple, en cas de vol ou de perte de la Carte ou si la Carte est utilisée d'une manière qui ne respecte pas les Conditions ou les autres règles de la Banque).

La Banque informe le Titulaire de la Carte ou du Compte, si possible avant le blocage, ou dans tous les cas au plus tard juste après, via une annexe aux extraits de compte ou de toute autre manière appropriée, sauf si cela met en danger la sécurité ou si la loi l'interdit. La Banque débloque la Carte ou la remplace lorsque les raisons du blocage n'existent plus, sauf s'il a été décidé de mettre fin au contrat par lequel la Carte a été accordée.

Dans ces cas, toute transaction faite avec la Carte peut être refusée et la Carte peut être avalée par un Automate Belfius.

7.3. Blocage de la Carte à l'initiative du Client

Si le Titulaire de la Carte ne retrouve pas sa Carte et n'est pas sûr de l'avoir perdue, il peut bloquer la Carte temporairement pour des raisons de sécurité. S'il retrouve la Carte dans les 14 jours, il peut la débloquer et l'utiliser de nouveau. Sinon, la Carte sera bloquée définitivement et le Titulaire de la Carte recevra une nouvelle Carte avec un nouveau Code PIN. À partir du moment où le Titulaire de la Carte remarque qu'il a perdu sa carte, il doit immédiatement informer Card Stop et la Banque, comme prévu à l'article 5 de ces Conditions.



Article 8 – Modification des Conditions

La Banque peut modifier, seule et sans l'accord du Client, ces Conditions et les tarifs applicables. Ces changements doivent se faire selon la procédure prévue dans le Règlement Général des Opérations.

Article 9 – Protection de la vie privée

La Banque, les autres entités du groupe Belfius, et leurs ayants droit (à la suite d'une fusion, d'une scission, d'un apport, d'une cession ou d'une autre manière) et les entreprises avec lesquelles elle est (elles sont) liée(s) par contrat dans le cadre de leurs activités, traitent les données à caractère personnel du Client. La loi protège ces données à caractère personnel. Le traitement peut impliquer un transfert ou un échange de données entre les entités du groupe Belfius. Les raisons pour lesquelles la Banque traite les données (finalités) et les droits du Client sont expliqués dans la Charte Vie Privée. Cette Charte fait partie du contrat conclu avec le Client et peut être invoquée vis-à-vis du Client. La Charte est disponible en agence et sur belfius.be/PrivacyCharter.